



Demande de regularisation des fiches de paie

Par **chabinejay**, le **09/02/2012 à 12:22**

Bonjour, j'aimerais savoir mes droits face à ce litige qui me lie entre mon assistante maternelle et moi, elle est en fin de préavis depuis le 06 février 2012. Je me suis rendu compte une semaine avant son dernier jour de préavis que je l'ai surpayé durant trois mois, septembre 2011/décembre 2011, je lui ai fait savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, mais elle a refusé de prendre le courrier. Hier j'ai reçu un courrier me réclamant l'attestation assedic mais si il y a erreur sur la fiche de paie je ne peux lui remettre son attestation assedic car je dois rectifier tous les erreurs liés aux fiches de paie. Elle exige que je lui remette sous une huitaine de jour son attestation assedic sans quoi elle m'attaque au prud'homme! C'est la loi qui se fou de la charité puisque j'ai toujours voulu m'arranger à l'amiable avec elle et maintenant c'est elle qui me menace!!! Aujourd'hui je souhaite lui réclamer le surplus en effet je lui payais de PUIS septembre 2011 à novembre 2011 les jours fériés alors quelle n'avait pas trois mois d'ancienneté, je lui réglais ses congés payés 1/10 du salaire brut ajouté au salaire net, mon employeur m'a certifié qu'il aurait fallu prendre 1/10ème du salaire net sans les indemnités. C'est l'assistante maternelle qui m'a persuadé du contraire, ai-je le droit de l'assigner au conseil des prud'hommes que dois-je faire aujourd'hui quelles sont mes chances ?

Par **pat76**, le **09/02/2012 à 17:38**

Bonjour, Vous pouvez lui remettre l'attestation employeur et lui préciser que vous allez l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir le remboursement du trop perçu. Vous êtes dans l'obligation de lui remettre l'attestation pôle emploi.